



Nos engagements solidaires

En cette période exceptionnelle, les équipes d'Alliade Habitat se mobilisent tout particulièrement pour accompagner les locataires en difficultés.

Nous sommes conscients que pour certains d'entre vous la période que nous vivons peut conduire à des difficultés financières parfois importantes. C'est pourquoi Alliade Habitat s'engage dans une charte d'accompagnement renforcé à vous proposer des solutions pour adapter le règlement de vos loyers pendant le confinement et vous orienter vers les différents dispositifs d'aides en vigueur pour mieux répondre à vos besoins. Nos équipes restent mobilisées et sont à votre écoute pour vous accompagner au mieux pendant cette période.

EN CAS DE DIFFICULTES

Engagement solidaire n°1

Nous sommes à votre écoute

Notre Service Relation Clients est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Nos Conseillers Clientèle sont formés pour mettre en place des échéanciers de paiement.

Engagement solidaire n°2

Nous adaptons nos procédures à votre situation

- Nous réalisons des appels quotidiens auprès des personnes rencontrant des difficultés de paiement ou susceptibles d'en rencontrer afin de leur proposer des solutions adaptées
- En cas d'impayés liés à votre absence de réponse à l'enquête d'occupation du parc social, nous prenons contact avec vous pour étudier votre situation et ne pas vous imputer le SLP (surloyer provisoire) applicable.
- Sur production de justificatifs de baisse de revenus, de mise au chômage partiel ou total, nous allongeons la durée légale des échéanciers au-delà de 6 mois

Engagement solidaire n°3

Nous vous accompagnons et vous orientons

- Nous travaillons étroitement avec les équipes d'Action Logement pour vous accompagner : délivrance d'Aides financières adaptées, solutions d'hébergement pour les personnes en situation de rupture d'hébergement ou les femmes victimes de violence
- Nous vous accompagnons en cas de rupture de vos droits d'APL
- Nous assurons le lien avec la Caf du Rhône pour l'octroi d'aides en cas d'expression d'un besoin alimentaire de première nécessité

Engagement solidaire n°4

Nous mobilisons nos services et expertises spécifiques

La Commission du Fonds d'Aide d'Alliade Habitat qui octroie des aides pour les locataires débiteurs de bonne foi et se tiendra exceptionnellement les mois de juin, juillet et août.

Engagement solidaire n°5

Nous n'oublions pas les locataires de baux professionnels

Pour vous, nous proposons également la mise en place d'échéanciers en cas de besoin.